



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DIRECTION SECURITE SANITAIRE



Gourbeyre, le **11 SEP. 2025**

SERVICE SANTE ET SECURITE DE L'ENVIRONNEMENT EXTERIEUR

Le Directeur Général de l'Agence de Santé
de Guadeloupe, Saint-Martin, Saint-Barthélemy

Affaire suivie par : Département « eau potable »

Courriel : ars971-edch@ars.sante.fr

Tél. : 05 90 99 64 59 / 64 60

à

**Monsieur le Maire de Sainte Rose
Monsieur le Président du SMGEAG**

Réf. : DSS/SSEE/ *2025.275*

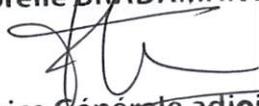
**LEVÉE D'INTERDICTION DE CONSOMMATION
EAU DESTINÉE A LA CONSOMMATION HUMAINE
Ville de Sainte Rose
UDI BASSE CACAO**

Dans le cadre du contrôle sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine, le laboratoire Carso m'a fait part des résultats partiels des recontrôles effectués le 08/09/2025 en sortie de la station de traitement de CACAO ainsi que sur l'unité de distribution (UDI) de CACAO à Sainte Rose.

Conformément aux articles R.1321-26 à 30 du Code de la Santé Publique et de l'arrêté du 11 janvier 2007 modifié relatif aux limites et références, ces résultats partiels montrent que la qualité des eaux distribuées est conforme aux valeurs fixées par la réglementation en vigueur pour les paramètres bactériologiques. Pour les paramètres physico-chimiques, l'eau d'alimentation est non conforme aux valeurs fixées par la réglementation en raison, d'une teneur en aluminium supérieure à la référence de qualité pour les trois prélèvements de recontrôles réalisés ainsi qu'en raison d'une turbidité supérieure à la limite de qualité pour le prélèvement réalisé en sortie de la station de traitement de CACAO.

Aussi, je vous invite à lever l'interdiction de consommation de l'eau pour l'UDI de CACAO demandée par mes services le 08 septembre 2025 ; de communiquer à la population cette mesure ; et de transmettre ces éléments à mes services.

Vous trouverez dans le Tableau 1 ci-contre, la synthèse des résultats des prélèvements réalisés le 08/09/2025 sur lesquels se base la présente demande de levée de restriction de consommation.

P/ Le Directeur Général,
Dr Florelle BRADAMANTIS

Directrice Générale adjointe

Copie :
Monsieur le Préfet
Direction technique du SMGEAG



Tableau 1: Synthèse des résultats de recontrôle

Date Prélèvement	Lieu	Désinfection	Bactéries aérobies revivifiables à 36°C (UFC/100ml)	Bactéries aérobies revivifiables à 22°C (UFC/100ml)	Escherichia Coli (UFC/100ml)	Entérocoques (UFC/100ml)	Bactéries Coliformes (UFC/100ml)	Bactéries sulfito-réductrices (UFC/100ml)	Turbidité (NFU)	Aluminium (µg/l)
		Chlore libre (mg/l)								
08/09/2025	Sortie TTP CACAO	0,82	5	1	<1	<1	<1	<1	1,3*	276
08/09/2025	Ecole de la Boucan Robinet Extérieur	0,13	1	<1	<1	<1	<1	<1	1,2	265
08/09/2025	Point Mobile : Station vito	0,52	1	<1	<1	<1	<1	<1	1,5	287
Limites de qualité de l'eau traitée		-	-	-	0	0	-	-	-	-
Références de qualité de l'eau traitée		-	Pas de variations supérieures à un facteur 10 par rapport à la valeur habituelle	Pas de variations supérieures à un facteur 10 par rapport à la valeur habituelle	-	-	0	0	2	200
Valeur définie par l'OMS basée sur la santé										900

* Pour les eaux en sortie de station de traitement la référence de qualité pour le paramètre turbidité est de 0,5 NFU et la limite de qualité est de 1 NFU.